

Réduction de la durée du travail ne rime pas avec emploi

Ghislaine
De Smet

En ces temps où la réduction du temps de travail est sur l'avant scène de l'actualité, la FEB est forcée de sortir du bois et de clamer clairement son opposition. Il n'y a pas si longtemps, un représentant du monde patronal déclarait qu'il n'était pas opposé à la réduction du temps de travail, et que ceux qui déclaraient que le patronat s'y opposait se trompaient, pour la bonne raison que le patronat ne trouvait aucun intérêt à voir un tel pourcentage de chômeurs (!). Je vous reproduis ci-dessous l'édito de l'Infor-FEB paru le 12.12.97. Je trouve intéressant de connaître les arguments de ceux qui pensent que la réduction du temps de travail n'est pas une piste à suivre. Leur opposition est en tout cas dogmatique et peu documentée (quand on compare aux dossiers fouillés rédigés par ceux qui proposent la réduction du temps de travail). Si vous voulez découvrir les positions de la FEB d'une façon plus détaillée, vous pouvez consulter leur site internet: <http://www.vbo-feb.be>

« S'il est une leçon qu'il faut tirer du Sommet de l'emploi de Luxembourg, c'est bien qu'il n'y a pas de formule magique unique pour relancer l'emploi. Le Sommet a conclu que tous les moyens adéquats devront être mis en oeuvre, mais qu'il existe certaines clefs importantes du succès, telles que la promotion de l'entrepreneuriat, le renforcement de l'« employabilité », c'est-à-dire, des potentialités des travailleurs et des chercheurs d'emploi par l'éducation et la formation permanente, ainsi que la fiabilité de l'organisation du travail.

Cet avis nuancé et réaliste contraste très nettement avec le grand credo de la réduction du temps de travail claironné ces derniers jours : la semaine des 32 heures, passant ou non par celle des 35 heures, avec recrutements compensatoires et sans perte de salaire. Plus de travail pour les chercheurs d'emploi, une meilleure qualité de vie pour ceux qui travaillent. Qui n'applaudirait pas à cette aubaine? La France de Jospin et l'Italie de Prodi ont montré la voie. La Belgique n'a qu'à suivre. Il reste pourtant une «petite» question essentielle: l'emploi en sera-t-il servi ?

Notre réponse est non. Elle n'est pas inspirée par une approche idéologique crispée, mais simplement d'une observation empirique qui démontre que les chiffres et les faits sont particulièrement éloquentes. Dans la période fin 1970, début 1980, la durée du travail en Belgique a diminué dans nombre de secteurs de 40 à 38 heures. L'emploi dans l'industrie s'est effrité. A la suite de la loi instaurant les 39

heures que la France a votée en fanfare en 1982, l'emploi y a reculé pendant les années suivantes .

En Allemagne, la réduction de la durée du travail dans le métal a été suivie d'une destruction accélérée d'emplois. Nous ne prétendons nullement qu'il existe une corrélation simple entre ces deux assertions. La conjoncture économique est, elle aussi, un élément important. On ne peut toutefois que constater empiriquement qu'une évolution vers la réduction généralisée de la durée du travail ne manquera pas d'accélérer l'augmentation de l'intensité en capital du processus de production et donc la diminution de l'emploi. Réduction de la durée du travail ne rime pas avec emploi. »

Plus loin dans l'Infor-FEB, Thierry Evens (Le Soir, 11.12.97) pointe encore la réaction de la FEB par rapport aux propositions du gouvernement (pour 20 entreprises de plus de 50 travailleurs) à passer aux 32h avec embauche compensatoire, en promettant des avantages parafiscaux pendant 6 ans. La FEB appelle ses membres à ne pas s'inscrire dans ces expériences:

« La réduction du temps de travail a un caractère définitif, alors que les diminutions de cotisations ne sont que temporaires et limitées. Au bilan, il y aura un effet destructeur sur l'emploi et le risque existe de créer une distorsion de concurrence entre entreprises d'un même secteur. »